

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

De la loi PACTE à la loi d'orientation des mobilités, de l'expérimentation des véhicules autonomes à l'ouverture des données, de consultations en groupes miroirs, d'audiences en débats, de comités stratégiques en groupes de travail : **2019 marque une année charnière, résolument tournée vers le législateur.** Douze mois d'influence particulièrement dense et fructueuse où l'UTP a su faire connaître les réalités de la profession.

Parallèlement au travail législatif, le travail de fond sur le véhicule autonome a permis de grandes avancées : ainsi, le credo « le véhicule autonome sera partagé ou ne sera pas » est devenu une réalité chez toutes les parties prenantes. Plus encore, le métro automatique est désormais considéré comme « le préalable historique du véhicule autonome »... Les autorités organisatrices, comme les partenaires potentiels, se tournent donc vers la profession pour comprendre les facteurs d'acceptabilité et de réussite du véhicule autonome auprès du grand public. Très attendue, la nouvelle position de l'UTP : « Acceptabilité du véhicule autonome partagé : les conditions de la réussite » est le seul document de cadrage sur le sujet.

Des partenariats solides sur le véhicule autonome

Ces avancées ont permis de consolider ou de faire émerger des axes de partenariat fort avec plusieurs acteurs importants. Le travail législatif, les réflexions sur les usages et le suivi des expérimentations EVRA se sont tenus en totale collaboration avec le Système de transports publics automatisés (STPA), composante de « France véhicule autonome », avec un objectif commun très clair : diffuser conjointement des messages marquants et concordants. Dans ce même esprit, la Commission a échangé avec la Société des ingénieurs de l'automobile (SIA), Routes de France

et l'Union routière française pour créer le colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes », un événement à grand impact.

Parallèlement, la Commission a mené un travail avec le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) et la Plateforme automobile (PFA), en faveur de la mobilité multimodale, durable, sûre et connectée, et avec le CEREMA pour évaluer le poids de l'autosolisme et des flux des nouvelles mobilités et l'impact du plan vélo du gouvernement sur ces flux.

Des avancées sur les données et le MaaS

Tout au long du processus parlementaire, l'UTP s'est engagée pour faire évoluer les dispositions Open Data et MaaS du projet de loi d'orientation des mobilités, initialement guère favorable aux acteurs du transport public, vers un texte plus équilibré.

Ainsi, l'ouverture de la billettique publique à un fournisseur de service MaaS ne s'imposera que dans les conditions, notamment tarifaires, définies par l'autorité organisatrice de la mobilité. L'UTP a également porté auprès de la DG Move de la Commission européenne cette vision du MaaS en tant qu'outil au service des politiques publiques locales, plaçant l'autorité organisatrice de la mobilité au cœur du dispositif, orientant la complémentarité des services publics et privés dans le sens de l'intérêt général.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Magali Dujancourt,
Adrien Malfray

CARPOSTAL FRANCE

Valérie Metel

CITYGO

Patrick Robinson Clough

KEOLIS

Arnaud Julien,
Sheherazade Zekri

RATP

Véronique Berthault,
Stéphanie Bourgeois,
Marie-Claude Dupuis
(présidente de la
Commission)

RATP DEV

Jean-Baptiste Boneu

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

RTM MARSEILLE (AGIR)

Cynthia Gutton,
Gil Valabrègue

SNCF

David Borot,
Carole Desnost,
Dominique Laousse

SNCF MOBILITÉS

Éric Steil

SNCF RÉSEAU

Naji Rizk, Didier Robles,
François Tainturier

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Laurent Lieutaud

TRANSDEV

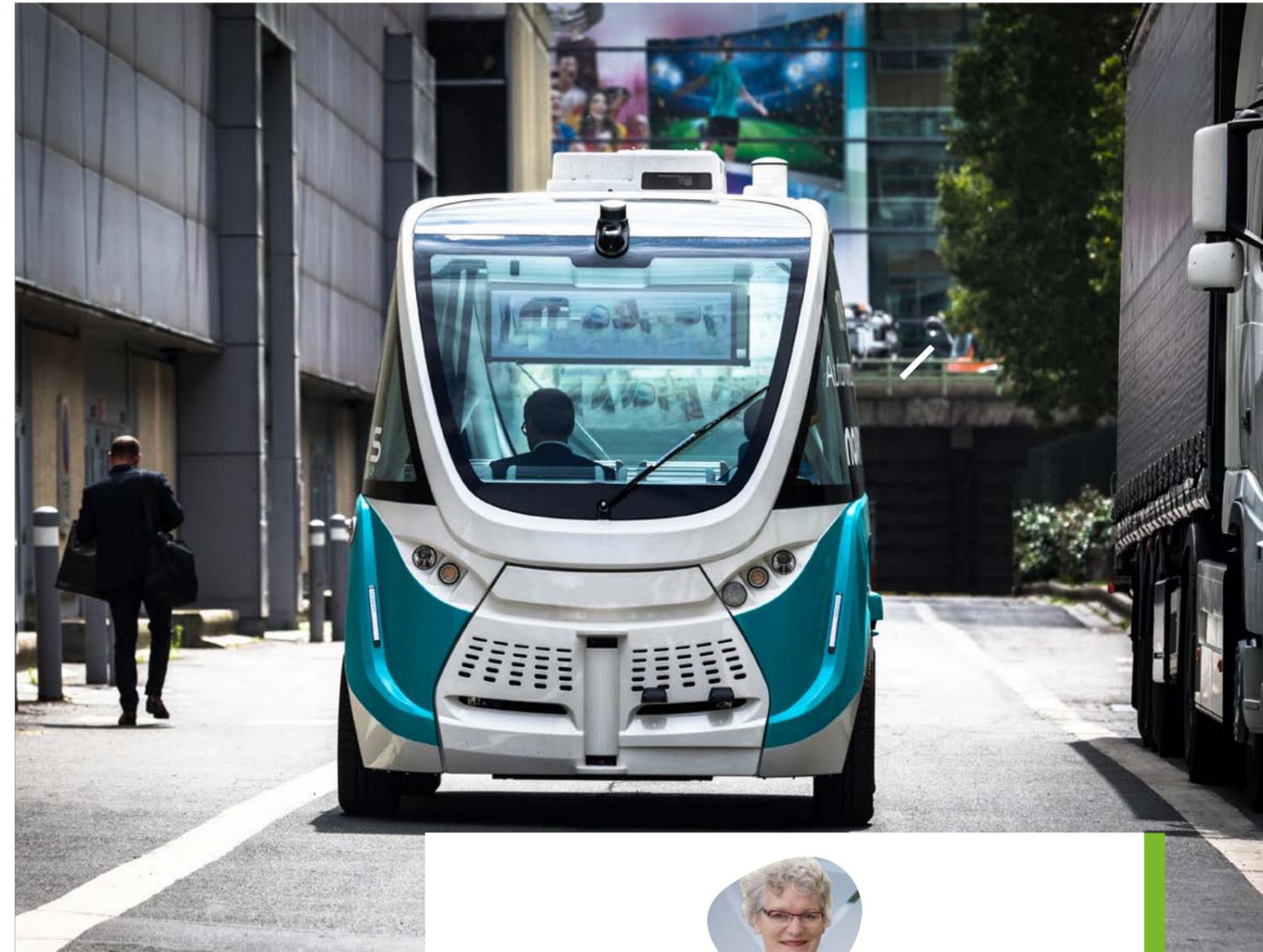
Xavier Aymonod, Arthur
Le Moal, Christine Peyrot,
Julien Reau

UTP

Sigrig Claviéras,
Claude Faucher,
Stéphanie Lopes
d'Azevedo,
Nelson de Pessemier,
Hubert Richard,
Hugo Salmon

VECTALIA BÉZIERS

Jean-Michel Gressard



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Présidente de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain
Directrice Stratégie, Innovation et Développement, groupe RATP

« Les décrets d'application de la LOM sur la mobilité servicielle doivent concrétiser les principes inscrits dans la loi : équité, transparence, neutralité... »

Pensez-vous que le développement des nouvelles mobilités sera exponentiel dans les villes de demain ?

Comparés aux flux des trois grands modes privilégiés aujourd'hui - la voiture individuelle, les transports publics et la marche -, ceux des nouvelles mobilités restent modérés, ce qui explique leur difficulté à trouver un modèle économique. Pour autant, leur articulation avec les transports publics au sein d'une stratégie globale de mobilité au niveau local est un des leviers pour tendre vers des villes durables. Les apports de la technologie *via* le déploiement des véhicules de plus en plus partagés et des outils MaaS faciliteront la mise en œuvre de cette stratégie.

Dans le champ du MaaS, quels sont les enjeux pour les acteurs du transport public ?

Les décrets d'application de la loi d'orientation des mobilités sur la mobilité servicielle, attendus en 2020, doivent concrétiser les principes inscrits dans la loi : équité, transparence, neutralité... L'UTP maintient sa vigilance en participant aux travaux de leur élaboration. L'essor des plateformes numériques ne doit pas masquer l'enjeu premier : construire des alternatives crédibles à l'usage individuel de la voiture, propres à chaque territoire. Le MaaS peut se révéler un outil puissant pour simplifier l'accès à la mobilité, améliorer l'adéquation des services aux besoins et favoriser les changements de comportement si la qualité de service est au rendez-vous tout au long de la chaîne de déplacements.